

Ingénierie territoriale

Le Département à vos côtés pour faire émerger et concrétiser vos projets de territoire.

Le Conseil en conduite d'opérations



VOTRE CONTACT AU DÉPARTEMENT

Mission Conseil en conduite d'opérations (CCO)

Laetitia Hunin,
chargée de mission
Tél. : 03 25 42 52 40
Email : cco10@aube.fr



LES OUTILS À VOTRE SERVICE

Pour en savoir plus sur l'ingénierie territoriale :
RDV dans l'espace « Collectivités »
(rubrique « Services en ligne » sur aube.fr)

Fiches techniques
Aides financières
Le réseau de partenaires

LE CONSEIL EN CONDUITE D'OPÉRATIONS (CCO) : ÉVALUER ET PRÉPARER AVANT DE VOUS LANCER

Créée en 2019 par le Département pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités, la mission Conseil en conduite d'opérations (CCO) accompagne les communes et les groupements de communes durant la phase pré-opérationnelle de leur projet : faisabilité/pertinence du projet, procédures administratives à prévoir, planning et budget prévisionnels, mobilisation des parties prenantes nécessaires à la réalisation du projet...

LE CONSEIL EN CONDUITE D'OPÉRATIONS (CCO) À VOS CÔTÉS POUR :

– préciser vos idées et apprécier la faisabilité de votre projet

Un interlocuteur unique entièrement à votre écoute se déplace dans votre commune pour mieux comprendre vos besoins et évaluer la pertinence de votre projet.

– vous orienter sur des démarches administratives adéquates

Rappel des procédures d'acquisition et des démarches administratives, rappel sur les études et diagnostics à réaliser, aide au choix des procédures de marchés publics les mieux adaptées pour les consultations : bureaux d'études, maîtres d'œuvre...

– vous aider à planifier votre projet et à trouver les ressources nécessaires

Estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle, estimation du planning prévisionnel de réalisation et bilan des subventions potentiellement mobilisables sur le projet,

– vous remettre un rapport complet pour présenter votre projet

Rédaction d'une note de présentation du projet et d'une étude pré-opérationnelle reprenant tous les éléments traités en phase avant-projet afin de constituer un support complet à présenter en assemblée délibérante et de démarrer votre projet avec maîtrise et sérénité.

TYPES DE PROJETS CONCERNÉS

- Construction neuve (groupements scolaires, cantines, mairies...)
- Création ou requalification d'équipements sportifs (piscine, vestiaires, terrains de sport)
- Aménagements divers (zones d'activités économiques, immobilier d'entreprise)
- Développement d'un projet à vocation touristique et/ou culturel
- Requalification, mise aux normes du patrimoine bâti existant (PMR, incendie...)

PRESTATION GRATUITE

prise en charge par le Conseil départemental dans le cadre de l'ingénierie territoriale qui consiste à soutenir les collectivités dans la réalisation de leurs projets dynamisants pour l'Aube.

